



MAIRIE DE LES ARCS PV du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 16 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, les Arcs, sous la présidence de Nathalie GONZALES,

Date de la convocation : mardi 10 septembre 2024

Présents :

Mme GONZALES, Mme CHALOT-FOURNET, M. FAURE, M. LAMAT, M. HUDDLESTONE, Mme VIRQUIN, Mme LOMBARD, M. DOLLA, M. GRANDVARLET, Mme CHALOPIN, Mme BONNAUD, M. COTTE, M. MELET, M. DOMERGUE, M. BONZI, Mme GROSSI-WAGNER, Mme EDDADSI BARQANE, M. ROLFI, M. DATCHY, M. CHAVERNAS, Mme ZEGRE

Absents :

Mme BOURCET, Mme FORTERRE-ROL, M. KESTEMONT

Excusés :

POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie, DIBO Geneviève a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à LAMAT Frédéric, LEQUENNE Fabienne a donné pouvoir à CHAVERNAS Christophe, DURANDO Julien a donné pouvoir à ZEGRE Nadia

En exercice	Présents	Absents	Excusé	Votants
29	21	3	5	0

Secrétaire de séance :

Procès-verbal de la séance précédente : Adopté

Ordre du jour :

Aménagement du Territoire, urbanisme, foncier	
24.05.61	Acquisition foncière par voie de donation de la parcelle cadastrée section A n°2526 sise lieudit "les Cambres Septentrionales"
Intercommunalité	
24.05.62	Adhésions de compétences optionnelles de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES à TE83-SYMIELEC
Patrimoine, Tourisme, Culture	
24.05.63	Modification de la grille tarifaire des prestations pédagogiques et touristiques
24.05.64	Création d'une boutique pour le site Bastide Sainte Cécile Pôle e-culturel
Responsabilité sociétale, développement durable, écoresponsabilité	
24.05.65	Opération "Mon jardin responsable" – prolongation du dispositif et ajout d'un avenant au règlement
24.05.66	Mise en place de jardins partagés communaux
Vie Communale	
24.05.67	Convention de partenariat CAP sport santé seniors

Aménagement du Territoire, urbanisme, foncier

24.05.61 - Acquisition foncière par voie de donation de la parcelle cadastrée section A n°2526 sise lieudit "les Cambres Septentrionales"

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu l'offre de don en date du 02 mars 2024 annexée à la présente transmise par NIRDOL Sabine et NIRDOL Thierry réceptionnée en mairie le 09 avril 2024 pouvant engendrer d'éventuels frais (*d'entretien de la parcelle notamment*) ;

Considérant que le don proposé est constitué d'une parcelle de terre cadastrée section A n°2526 d'une surface de 1954 m2 sise aux Cambres Septentrionales et située en zone N du PLU.

Considérant que ce don sera intégré à la réserve foncière de la commune en vue d'éventuels futurs aménagements,

Considérant la visite terrain réalisée le 05 juin 2024 par l'agent assermenté du service urbanisme ayant donné lieu au compte rendu suivant « (...) *Le terrain est clôturé, la végétation est dense et je n'ai pas remarqué de pollution (...) sur le site* » (*annexé à la présente*) ;

Considérant l'absence de contrepartie sollicitée par les donateurs ;

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter le don offert par les Consorts NIRDOL ;
- d'exprimer sa profonde gratitude aux Consorts NIRDOL pour leur générosité envers la commune ;
- de l'autoriser à mandater un notaire pour représenter la commune ou à mandater une assistance à la rédaction d'acte en cas de cession réalisée par voie d'acte en la forme administrative ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Intercommunalité

24.05.62 - Adhésions de compétences optionnelles de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES à TE83-SYMIELEC

Mme le Maire expose,

Vu la délibération du 03/04/2024 de la Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures (CCMPM) pour adhérer aux compétences optionnelles n° 1 « Equipement d'éclairage public », n° 3 « Economies d'énergie » et n° 8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public" au profit du TE83-SYMIELEC ;

Vu la délibération du Comité Syndical de TE83-SYMIELEC du 25/06/2024 actant ces adhésions

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le transfert des compétences n° 1 « Equipement d'éclairage public », n° 3 « Economies d'énergie » et n° 8 «Maintenance des réseaux d'éclairage public" de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM) au profit du TE83-SYMIELEC ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Patrimoine, Tourisme, Culture

24.05.63 - Modification de la grille tarifaire des prestations pédagogiques et touristiques

Vu la création de l'écomusée de l'olive et de l'ensemble du site « Bastide Sainte Cécile Pôle e-culturel », venant compléter les activités pédagogiques et touristiques déjà mises en place dans la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de réviser les tarifs des prestations (annexés à la présente délibération).

Le site se compose d'une structure muséale tout public (y compris scolaires et centres de loisirs), de salles d'expositions, de conférences et de formations.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la grille tarifaire annexée
- d'autoriser madame le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de ces activités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

24.05.64 - Création d'une boutique pour le site Bastide Sainte Cécile Pôle e-culturel

Vu la création de l'écomusée de l'olive et de l'ensemble du site « Bastide Sainte Cécile Pôle e-culturel », venant compléter les activités pédagogiques et touristiques déjà mises en place dans la commune,

Vu la création d'une régie de recettes auprès du service Tourisme Culture et Patrimoines de la Commune instituée notamment pour les entrées au musée de Sainte Cécile (compte imputation 70632) et la vente de produits dérivés de la boutique du musée (compte d'imputation 7078),

Considérant qu'il est nécessaire de créer plusieurs catégories tarifaires et thématiques permettant la création d'une boutique, sa bonne gestion et le développement d'une offre de produits dérivés,

Le site se compose d'une structure muséale tout public (y compris scolaires et centres de loisirs), de salles d'expositions, de conférences et de formations.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les catégories thématiques et tarifaires présentes en annexe
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de cette boutique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Responsabilité sociétale, développement durable, écoresponsabilité

24.05.65 - Opération "Mon jardin responsable" – prolongation du dispositif et ajout d'un avenant au règlement

Vu la délibération n°21.04.79 du 27 septembre 2021 « Lancement de l'opération "Mon jardin responsable" permettant l'obtention d'aide financière pour l'acquisition d'équipements (par les particuliers) », qui consiste en une aide financière permettant aux habitants des Arcs qui le souhaitent d'acquérir un composteur, un broyeur de végétaux et/ou un récupérateur d'eau de pluie,

Vu que ce dispositif est programmé sur une période de 3 ans,

Considérant le succès de cette opération, avec à ce jour un total de 7 278 € de subventions versées,

Considérant la nette augmentation de nids de chenilles processionnaires cette année, au vu des signalements faits par les administrés auprès du centre technique,

Considérant qu'un des principaux prédateurs de ces insectes est la mésange charbonnière,

Considérant que les chauves-souris, espèce protégée indispensable à l'équilibre de la biodiversité, sont en voie de disparition,

La commune souhaite prolonger le dispositif « Mon jardin responsable » pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

La commune souhaite également faire un avenant au règlement de l'opération afin d'y ajouter deux équipements éligibles : nichoir à mésanges charbonnières et gîte à chauve-souris ; et d'acquérir un stock (limité) desdits équipements auprès de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) puis de les distribuer gratuitement aux administrés qui en feront la demande. Ce don sera subordonné à la signature par le demandeur d'une lettre d'engagement relative au suivi, au bon entretien et au bon usage des dispositifs, ainsi qu'à sa non-revente et restitution en cas de désistement.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- de prolonger le dispositif « Mon jardin responsable » jusqu'au 30 septembre 2026 ;
- d'adopter l'avenant au règlement joint en annexe ;
- d'acquérir un stock de 50 nichoirs à 32,90 €/pièce et de 25 gîtes à 28,90 €/pièce (stock renouvelable au besoin) auprès de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), pour une dépense totale de 2 367,50 € ;
- de signer tout document afférent à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

24.05.66 - Mise en place de jardins partagés communaux

Vu les demandes reçues de la part d'administrés de pouvoir jardiner et assurer une autoproduction de légumes,

Vu les enjeux agroécologiques et climatiques auxquels tout citoyen est confronté,

Considérant l'engagement de l'équipe municipale en matière de responsabilité sociétale et transition écologique, notamment grâce à la labellisation Lucie 26000 et à la mise en place de plusieurs actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable et de la préservation de l'environnement et de son cadre de vie,

La municipalité a la volonté de poursuivre ses actions de soutien d'une dynamique individuelle, tout en facilitant l'accès à une alimentation locale, fraîche, saine et d'un coût abordable, à proximité du centre-ville.

La ville souhaite ainsi créer des jardins partagés sur des parcelles communales situées au quartier du Baou et classées au PLU en zone A (agricole). Le site sera découpé en lots destinés à être attribués à des habitants de la commune pouvant justifier de l'absence d'un jardin cultivable à leur domicile.

Un comité de pilotage composé d'élus sera chargé de l'attribution des lots.

En contrepartie de la jouissance d'un lot, le preneur devra s'acquitter d'une participation financière de 20€ pour l'année.

L'occupation du lot attribué sera accordée pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction sur une durée ne pouvant excéder 3 ans, puis à l'issue pourra être renouvelable sur demande, par courrier adressé à Madame le Maire.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- D'arrêter le projet d'aménagement et de création de jardins partagés sur le terrain sis au quartier du Baou, cadastré D 1080, 1079, 1074 et 1075, d'une superficie totale de 1100 m² ;
- De ratifier le règlement des jardins partagés communaux ;
- D'autoriser Madame le maire à signer une convention d'occupation avec chaque bénéficiaire désigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Vie Communale

24.05.67 - Convention de partenariat CAP sport santé seniors

Vu l'initiative du CDOS Comité Départemental Olympique et Sportif du Var visant à offrir un programme gratuit d'activité physique adaptée à 15 personnes (hommes et femmes) de plus de 60 ans,

Vu l'existence du Pôle Seniors de la commune dont une large majorité des membres correspond à cette tranche d'âge,

Il a été établi une convention tripartite entre la commune, l'association prestataire « Gym Volontaire Trans-en Provence » et le CDOS 83 pour organiser l'opération « CAP Sport Santé Séniors ».

Ce programme, gratuit, est composé de 24 séances collectives et encadrées par un éducateur diplômé de l'association prestataire. Elles se dérouleront de mi-septembre 2024 à début avril 2025, les mercredis de 10h30 à 11h30, dans la grande salle du château Morard.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention CAP sport santé seniors ;
- de signer la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

La séance est levée à 19h30.